

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** HADALAN Velo-Seal, Komp.B
- **Code du produit:** 41109B
- **UFI:** YC13-E0AJ-U00D-TDMM
- 1.2 **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Couche d'étanchéité et d'usure rapide à 2 composants, sans solvant, Comp. B
- 1.3 **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe GmbH & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- 1.4 **Numéro d'appel d'urgence:**
Giftnormationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- 2.2 **Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07



GHS09

- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 1)

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol

Hexanedioic acid, polymer with 1,4-butanediol, 1,6-diisocyanatohexane, 2,2-dimethyl-1,3-propanediol and 1,6-hexanediol

Hexamethylene diisocyanate, oligomers

diisocyanate d'hexaméthylène

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

· **Composants dangereux:**

CAS: 164250-92-4	2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	50-100%
CAS: 29891-05-2	Hexanedioic acid, polymer with 1,4-butanediol, 1,6-diisocyanatohexane, 2,2-dimethyl-1,3-propanediol and 1,6-hexanediol ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	10-25%
CAS: 28182-81-2	Hexamethylene diisocyanate, oligomers ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	2,5-10%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	<0,25%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Le libellé des avertissements de danger énumérés se trouve dans la section 16.

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° CE: 500-060-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485796-17-0000, 01-2119485796-17-0001

N° CAS: 28182-81-2

Hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° INDEX: 615-011-00-1

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457571-37-0000

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 2)

No CAS: 822-06-0

Concentrations limites spécifiques (GHS):

Resp. Sens.1 H334 ≥ 0,5%

Sens de la peau 1 H317 ≥ 0,5%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, brouillard d'eau, jet de pulvérisation.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau complet.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie: Formation de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote et de vapeurs d'isocyanate et traces de cyanure d'hydrogène possible.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.
Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Portez un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 4)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 3)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit frais et sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart de la nourriture.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Fermez soigneusement les récipients ouverts pour éviter toute réaction avec l'humidité.
- **Classe de stockage:** Classe de stockage (TRGS 510): 10: Liquides inflammables
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (<0,25%)

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm
AR, (3)	

- **DNEL**

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type urétdione):

Travailleurs Inhalation Effets locaux à long terme 0,35 mg / m³ Critère le plus critique: irritation (voies respiratoires)

Travailleurs Inhalation Aigu - effets locaux 0,7 mg / m³ Critère le plus critique: irritation (voies respiratoires)

Travailleurs

Effets locaux à long terme sur la peau Aucune évaluation quantitative des risques n'est possible. Critère le plus critique: Sensibilisation (peau) travailleur Dermique aigu - effets locaux Aucune évaluation quantitative des risques possible. Critère le plus critique: sensibilisation (peau)

- **PNEC**

Diisocyanate d'hexaméthylène, produit d'oligomérisation (type urétdione):

Eau douce > 0,05 mg / l

Sédiment d'eau douce > 1,33 mg / kg de poids sec

Eau de mer > 0,005 mg / l

Sédiment marin > 0,133 mg / kg de poids sec

Station d'épuration des eaux usées 55,6 mg / l

Sol > 0,066 mg / kg de poids sec

Oral Non pertinent

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 4)

- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Non requis avec une bonne ventilation.
 - **Protection des mains:**
Gants de protection
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:
Caoutchouc butyle - IIR: épaisseur > = 0,5 mm; Temps de passage > = 480min.
Caoutchouc fluoré - FKM: épaisseur > = 0,4 mm; Temps de passage > = 480min.
Gant multicouche - PE / EVAL / PE; Temps de passage > = 480 min.
Recommandation: Éliminer les gants contaminés.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Protection des yeux:** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
 - **Forme:** Liquide
 - **Couleur:** Incolore
 - **Odeur:** Faible, caractéristique
 - **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**
 - **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
 - **Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** >300 °C
- **Point d'éclair** 184 °C
- **Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
 - **Inférieure:** Non déterminé.
 - **Supérieure:** Non déterminé.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 16 hPa
- **Densité à 20 °C:** 1,12 g/cm³
- **Densité relative** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non déterminé.
- **Taux d'évaporation:** Non déterminé.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** reagiert mit Wasser
- **Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 5)

· Viscosité:	
<i>Dynamique à 20 °C:</i>	3500 mPas
<i>Cinématique:</i>	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec les amines et les alcools. Avec développement de CO₂ dans l'eau dans des conteneurs fermés, montée en pression, risque d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** aucun produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
Toxicité aiguë, orale:
Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate
DL50 rat: > 5000 mg / kg
Toxicité aiguë, inhalation:
Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate:
CL50 rat, mâle: 543 mg / m³, 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
CL50 rat, femelle: 390 mg / m³, 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403
Le tissu a été testé sous une forme (c'est-à-dire une distribution granulométrique spécifique) qui est différente des formes telles que commercialisées et susceptibles d'être utilisées. Sur la base du concept d'«entrée fractionnée» et des données disponibles sur la taille des particules lors de l'utilisation finale de la substance, une classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation est justifiée.
Toxicité subaiguë, subchronique et à long terme:
Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate
Voie d'application: Toxicité subaiguë par inhalation, rat
Méthode: OCDE ligne directrice 412
Concentrations d'essai - 4,3; 14,7 et 89,8 mg aérosol / m³
Temps d'exposition - 3 semaines
(6 heures par jour, 5 jours par semaine)
4,3 mg / m³ concentration inoffensive tolérée (NOEL),
Augmentation de 14,7 mg / m³ du poids des poumons,
89,8 mg / m³ modifications inflammatoires des voies respiratoires.
Il n'y avait aucune preuve de dommages aux organes autres que les organes respiratoires.
Génotoxicité in vitro:
Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate
Type de test: test Salmonella / microsome (test Ames)
Résultat: aucune preuve d'un effet mutagène.
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Type de test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Type de test: mutation ponctuelle dans les cellules de mammifères (test HPRT)
Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Plus d'information:

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 6)

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

Propriétés / effets spéciaux: En cas de surexposition - en particulier lors de la pulvérisation des peintures contenant des isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque de Irritation des yeux, du nez, de la gorge et des voies respiratoires en fonction de la concentration. Retardé Apparition de symptômes et développement d'hypersensibilité (difficultés respiratoires, Toux, asthme) sont possibles. Chez les personnes hypersensibles, des réactions peuvent déjà survenir à de très faibles concentrations d'isocyanate peuvent être déclenchées, même en dessous de la valeur MAK. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des effets de bronzage et d'irritation. Des expérimentations animales et d'autres études indiquent que le contact cutané avec Les diisocyanates jouent un rôle dans la sensibilisation aux isocyanates et les réactions respiratoires pouvait.

· **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

· **Effet primaire d'irritation:**

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** faiblement irritant

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** faiblement irritant

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Indications toxicologiques complémentaires:**

· **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CL50> 100 mg / l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Temps d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë pour la daphnie:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CE50> 100 mg / l

Espèce: Daphnia magna (grande puce d'eau)

Temps d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE ligne directrice 202

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë des algues:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

IC50> 100 mg / l

Testé à: Scenedesmus subspicatus Durée du test: 72 h

Méthode: OCDE ligne directrice 201

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 7)

Toxicité bactérienne aiguë:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CE50 > 1000 mg / l

Testé sur: durée du test des boues activées: 3 h

Méthode: OCDE ligne directrice 209

- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation****toxicité**

Toxicité aiguë pour les poissons:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CL50 > 100 mg / l

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)

Temps d'exposition: 96 h

Méthode: Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë pour la daphnie:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CE50 > 100 mg / l

Espèce: Daphnia magna (grande puce d'eau)

Temps d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE ligne directrice 202

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité aiguë des algues:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

IC50 > 100 mg / l

Testé à: Scenedesmus subspicatus Durée du test: 72 h

Méthode: OCDE ligne directrice 201

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau:

Ultra turrax: 60 sec.8000 tr / min; Agitateur magnétique 24h; Filtration.

Toxicité bactérienne aiguë:

Homopolymère d'hexaméthylène 1,6-diisocyanate

CE50 > 1000 mg / l

Testé sur: durée du test des boues activées: 3 h

Méthode: OCDE ligne directrice 209

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

WGK: 1

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 9)

Nom du produit: **HADALAN Velo-Seal, Komp.B**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU**

· **DOT, ADR, IMDG, IATA**

UN3082

· **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE, 2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol)

· **IMDG, IATA**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HEXAMETHYLENE DIISOCYANATE, 2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol)

· **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR, IATA**



· **Classe**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Étiquette**

9

· **IMDG**



· **Class**

9 Matières et objets dangereux divers.

· **Label**

9

· **14.4 Groupe d'emballage**

· **ADR, IMDG, IATA**

III

· **14.5 Dangers pour l'environnement:**

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : 2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **Marquage spécial (IATA):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières et objets dangereux divers.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 09.03.2021

Révision: 09.03.2021

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 9)

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90	
· No EMS:	F-A,S-F
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Kein Gefahrgut im Sinne der Transportvorschriften.
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: No limit On cargo aircraft only: No limit
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	-
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (DIISOCYANATE D'HEXAMÉTHYLÈNE, 2-OXEPANONE, POLYMER WITH 1,6-DIISOCYANATOHEXANE AND 1,6-HEXANEDIOL), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- VOC (CE)
Le produit est soumis à RL 2004/42 / EG.
La valeur limite de l'UE pour ce produit est à l'état prêt à l'emploi: 140 g / l (2010). Le produit contient en état prêt à l'emploi: max.10 g / l COV.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 11)

Nom du produit: HADALAN Velo-Seal, Komp.B

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Restriction de l'utilisation recommandée.**

Vom Europäischen Ausschuß der Verbände der Lack-, Druckfarben und Künstlerfarbenfabrikanten - CEPE - wird für isocyanathaltige Anstrichstoffe folgende Information gegeben: Verarbeitungsfertige Anstrichstoffe, die Isocyanate enthalten, können Reizwirkungen auf die Schleimhäute - besonders auf die Atmungsorgane - ausüben und Überempfindlichkeitsreaktionen auslösen. Beim Einatmen von Dämpfen oder Spritznebel besteht Gefahr einer Sensibilisierung. Beim Umgang mit isocyanathaltigen Anstrichstoffen sind alle Maßnahmen für lösemittelhaltige Anstrichstoffe sorgfältig zu beachten. Insbesondere dürfen Spritznebel und Dämpfe nicht eingeatmet werden. Allergiker, Asthmatiker sowie Personen, die zu Erkrankungen der Atemwege neigen, dürfen für Arbeiten mit isocyanathaltigen Anstrichstoffen nicht herangezogen werden.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë - voie cutanée - Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - inhalation - Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3